

Document à compléter et à retourner signé au Service Culturel

Attention : cette demande ne vaut pas acceptation de la réservation. Une commission chargée de la gestion des salles se prononcera sur votre demande. La fiche de réservation est à remettre 15 jours avant la commission.

DEMANDE DE RESERVATION - LE « DIAPASON »

Nom de la société (organisateur) (*) :

Date de la manifestation (*) :

Nom du responsable (*) :

Type de manifestation (à détailler sur papier libre - si spectacle, détail des artistes programmés et fiche technique):

Horaires d'occupation (*) :

Manifestation ouverte au public (*) : OUI / NON

Horaires d'installation et répétition (*) :

Manifestation gratuite : OUI / NON⁽¹⁾

Horaires de représentation (*) :

Nombre de personnes attendues (*) :

Téléphone (*) :

Buvette : OUI / NON (*)

Mail (*) :

Adresse complète (*) :

⁽¹⁾ Nous rappelons que la billetterie est obligatoire pour tous les spectacles ouverts au public, même ceux dont l'entrée est gratuite

^(*) Informations à remplir impérativement. Conformément à la législation, le nombre maximal de personne dans l'enceinte du Diapason ne peut excéder 700 personnes (public, équipes artistique, technique, de sécurité, et organisationnelle).

Forfait location

Le forfait de location comprend la salle nue (sans matériel ni personnel) pour une durée de 10 heures.

Forfait Association St- Marcellin : gratuité à la 1^{ère} demande puis tarif de 500 euros

Forfait collectivité : 250 euros

Forfait Entreprise de St Marcellin : 800 euros

Forfait Association extérieure : 600 euros

Forfait Entreprise extérieure : 1 000 euros

Caution obligatoire (salle nue) : 1 000 euros

Le chèque de caution (libellé à l'ordre du Trésor Public) est à remettre **obligatoirement** lors de la demande de réservation.

A la charge de l'organisateur

L'organisateur aura à sa charge la sécurité (1 SSIAP1 - réf : art 7 règlement + 2 agents DSP), le nettoyage, la gestion du public, la billetterie, l'installation, la remise en place.

En cas d'ouverture de buvette, veuillez passer en mairie au service Accueil/Affaires générales retirer l'imprimé d'autorisation AU MOINS 15 JOURS AVANT.

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL ET LOCAUX

Nous précisons que la salle est louée en configuration gradins. Toute autre configuration entraînera un surcoût :

Configuration fosse : 350 euros Configuration mi-jauge : 750 euros

Matériel

Chaises. Si oui, précisez le nombre :

Tables. Si oui, précisez le nombre :

Chauffage.

Régie son.

Régie lumière.

Locaux mis à disposition

Loge 1 Loge 2 Loge 3

Bar de l'Office

Office (*à voir avec le régisseur selon disponibilité*)

En cas de besoins en son et lumière, une caution de 500 euros libellée à l'ordre du Trésor Public sera à remettre à l'accueil de la mairie. Un tarif horaire de 25 euros pour le personnel chargé de la régie sera appliqué sauf en cas de gratuité de l'événement (et si le spectacle est ouvert au public).

Contact régisseur Diapason, Claude Maire : 06 86 55 74 68/claude.maire@saint-marcellin.fr

J'accepte les conditions telles que définies dans le règlement ci-joint,
Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)